

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2116

**Artikel:** Le programme quadriennal de législature et ses limites : l'absence de maîtrise du calendrier politique relativise les ambitions planificatrices du Conseil fédéral  
**Autor:** Erard, Lucien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023388>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

convaincre une majorité populaire, il faudra plus encore. Car la libre circulation n'a pas que des avantages, il faut l'admettre. Le *dumping* salarial et la mise à l'écart des salariés âgés restent une réalité.

Pour gérer l'immigration, [Rudolf Strahm](#) suggère de réintroduire la priorité aux résidents, un mécanisme en vigueur jusqu'en 2007 pour tous les étrangers désireux de travailler en Suisse et qui prévaut aujourd'hui encore pour ceux des Etats tiers - hors UE et AELE. L'employeur doit prouver qu'il a cherché en vain

des candidats sur le marché indigène.

Ce mécanisme permettrait une application flexible selon les cantons et les branches: application allégée là où règne une pénurie de main-d'œuvre; davantage de rigueur au contraire dans les régions et les branches qui connaissent un taux de chômage élevé. Strahm ne craint pas un désaveu de Bruxelles - ce mécanisme est déjà en vigueur à Genève - qui a d'autres chats à fouetter avec ses pays membres, pas toujours en règle avec les textes du traité.

Le [plan d'action](#) de l'Union

syndicale suisse ne risque pas, lui, de heurter l'Union européenne. Appliquer de manière plus rigoureuse les mesures d'accompagnement et les compléter ([DP 2114](#)), rendre compatible activité professionnelle et responsabilité familiale, mieux protéger les travailleurs âgés notamment pour que la libre circulation ne se réduise pas à un vaste exercice de mise à l'écart des salariés indigènes.

Dans ce domaine, la Suisse est libre de ses mouvements. Pour autant que le patronat et la droite politique comprennent l'enjeu.

## Le programme quadriennal de législature et ses limites

L'absence de maîtrise du calendrier politique relativise les ambitions planificatrices du Conseil fédéral

*Lucien Erard - 14 mars 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29064>*

On ne peut qu'être admiratif à la lecture du *Message* du Conseil fédéral sur le [programme de législature](#) pour les années 2016 à 2019.

En effet, les auteurs s'efforcent de couvrir l'ensemble des activités du gouvernement et de son administration et, plus difficile encore, de leur donner une certaine cohérence.

Les lecteurs imaginent sans doute que les objectifs fixés dans ce document ont une influence déterminante sur les activités de la législature. Or, et le Conseil fédéral le

rappelle, la plupart des activités d'une législature dépendent de décisions antérieures et s'inscrivent dans la continuité.

De plus, le gouvernement doit souvent partager ses compétences avec d'autres acteurs: les cantons bien sûr, mais aussi les Chambres et le peuple.

Certes, l'exercice de rédaction de ce rapport, largement aux mains de l'administration, permet au Conseil fédéral et au Parlement de savoir ce que mijotent les départements et

leurs différents offices. Il n'empêche: malgré des efforts méritoires, le lien entre les activités et les décisions concrètes d'une part et, d'autre part, les objectifs annoncés dans le programme de législature reste très artificiel.

La quinzaine de pages présentant le bilan du programme de la précédente législature (2011-2015) le montrent bien. Il suffit de penser à la votation du 9 février 2014, marquée par l'acceptation, évidemment non voulue par les autorités, de l'initiative populaire «contre

*l'immigration de masse*» dont le Conseil fédéral observe sobrement qu'elle «*a tendu les relations entre la Suisse et l'UE*». Ce qui a notamment entraîné le report du *Message* relatif à l'extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation.

En réalité, c'est la nature même de l'exercice qui ne paraît pas claire. Peut-on imaginer qu'un pays comme la Suisse, libéral, soit en mesure de se lancer dans un exercice de planification auquel tous les autres ont renoncé depuis longtemps?

La marche d'un pays évolue en fonction de bien d'autres critères: la situation économique, les impulsions politiques données par les décisions du Parlement et par les institutions de la démocratie directe (initiatives populaires et votations référendaires), pour ne rien dire des engagements internationaux, devenus très influents en matière économique, commerciale et désormais aussi financière.

L'essentiel ne tient pas à une planification purement théorique, mais à la capacité des institutions de répondre

efficacement à ces impulsions extérieures, aux initiatives du Conseil fédéral et de l'administration, mais aussi du monde politique et économique, ainsi que des partenaires sociaux - et aussi, en coulisses, des groupes d'intérêt.

Pour la prochaine législature, les enjeux ne manquent pas. Des décisions essentielles devront être prises, concernant nos relations avec l'Europe, le terrorisme, la fiscalité, l'équilibre budgétaire, les taux de change, la formation, la santé, l'environnement, la politique énergétique, entre autres domaines importants. Le rapport pose bien l'état de ces différents dossiers.

Le programme que le Conseil fédéral soumet à l'approbation des Chambres se présente en trois lignes directrices, déclinées en [18 objectifs](#), chacun d'entre eux indiquant les buts à atteindre et les moyens à mettre en œuvre. Sont également énumérés les différents *Messages* à soumettre au Parlement.

Le programme est accompagné par un plan financier et une stratégie pour le développement durable. Si le

Conseil fédéral peut décrire en détail ses projets, il serait vain, et bien présomptueux, de décider aujourd'hui pour les quatre prochaines années sur chacun des points envisagés. Reste à savoir si le Conseil national partagera cet avis ou s'il voudra, lors de sa session spéciale du 28 avril prochain, ouvrir un débat sur tout ou partie du programme pour la législature qui vient de commencer.

Ceci dit, on sait bien que les finances et la fiscalité resteront, durant toute la législature, au centre des débats.

Le refus de s'endetter, alors qu'il faudrait d'une part investir dans les infrastructures et la formation et, d'autre part, financer une politique plus sociale et une fiscalité plus équitable, peut avoir des conséquences économiques et sociales gravissimes. C'est un message que la gauche se doit de faire passer.

Elle en aura maintes fois l'occasion au cours des prochaines sessions, d'abord en poursuivant les travaux de la réforme de l'imposition des entreprises III.